

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 685 766 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.08.2006 Bulletin 2006/31

(51) Int Cl.:
A41D 3/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 06354002.5

(22) Date de dépôt: 19.01.2006

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(30) Priorité: 26.01.2005 FR 0500789

(71) Demandeur: Eider
74940 Annecy-Le-Vieux (FR)

(72) Inventeurs:

- Ducruet, Lionel
74330 Epagny (FR)
- Charpenet, Marion
74370 Promery (FR)

(74) Mandataire: Hecké, Gérard et al

Cabinet Hecke,
World Trade Center - Europole,
5, Place Robert Schuman,
BP 1537
38025 Grenoble Cedex 1 (FR)

(54) Veste de montagne adaptée au port d'un baudrier

(57) Une veste de montagne comporte une fermeture à glissière 17 principale, et est équipée à la base d'une jupe 18 reliée à la partie inférieure 22 de l'enveloppe 14 par des moyens de liaison 23, 24 susceptibles de se trouver dans un état ouvert ou fermé, respectivement pour dissocier ou pour assembler ladite partie inférieure 22 à

la jupe 18. Les moyens de liaison 23, 24 comportent une paire de fermetures à glissières auxiliaires disposées latéralement de part et d'autre de la fermeture à glissière 17 principale traversant ladite jupe 18. L'ouverture des fermetures à glissières auxiliaires permet l'accès rapide au pontet ou au porte matériel d'un baudrier positionné autour de la jupe 18.

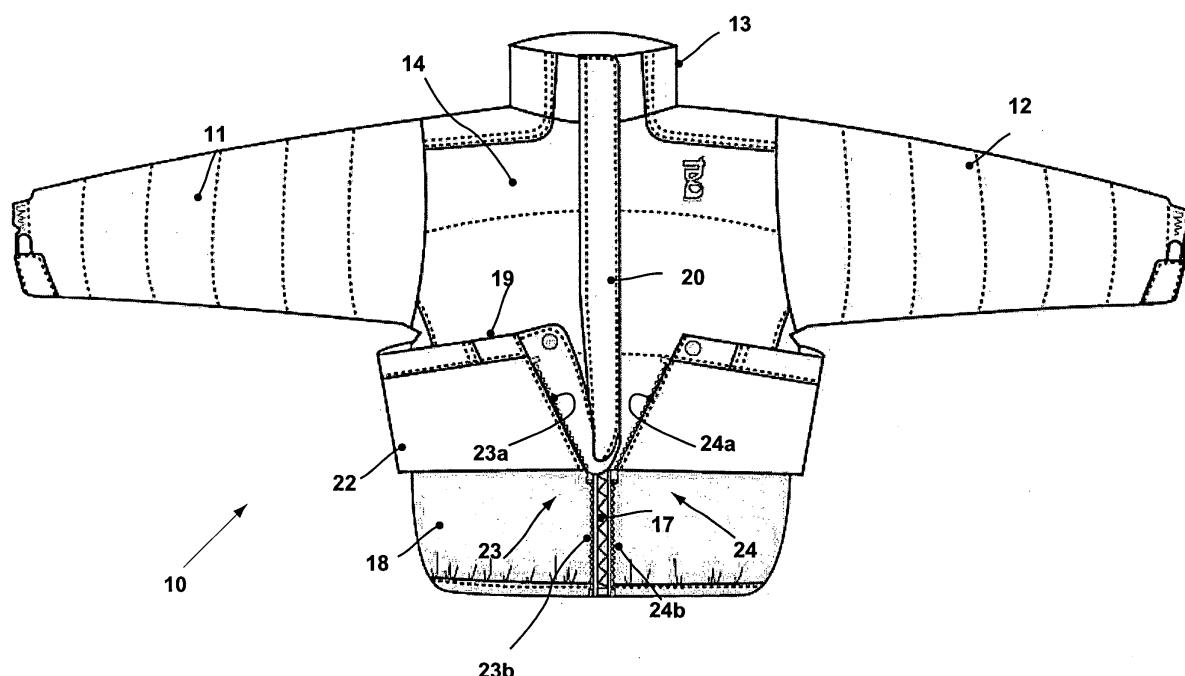


FIG 1

Description

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention est relative à une veste de montagne réalisée en une matière souple résistante au froid et au vent, et comportant une fermeture à glissière principale pour assurer l'ouverture et la fermeture de l'enveloppe centrale, en s'étendant verticalement dans le sens de la hauteur sur le devant de la veste.

Etat de la technique

[0002] Le document FR-A-2702933 décrit un blouson comprenant une partie interne étanche, et une partie externe non étanche. Elle comporte une fermeture à glissière principale et de part et d'autre de celle-ci, deux demi-fermetures glissières de liaison coopérant avec les moitiés d'une fermeture à glissière de la partie non étanche. Ce type de blouson permet d'enlever la partie étanche interne par beau temps.

[0003] Le document FR-A-2837070 se rapporte à un blouson comprenant une enveloppe externe munie d'une première fermeture, et une enveloppe interne munie d'une deuxième fermeture frontale. L'enveloppe interne est fixée à son extrémité supérieure à la face interne de l'enveloppe externe, et comporte des moyens de portage d'objets du type poche. A son extrémité inférieure, elle est équipée d'une jupe munie d'un élastique pour la continuité de l'étanchéité. Le port d'un baudrier d'escalade sous la jupe n'est pas adapté avec ce type de blouson.

[0004] Les techniques d'alpinisme, de ski de randonnée, et d'escalade nécessitent le port d'un baudrier ou cuissard permettant le passage d'une corde ou l'accrochage d'une longe de sécurité ou d'un mousqueton lors d'une progression ou d'un rappel de l'utilisateur. Dans le cas de vestes de faibles épaisseurs, le baudrier est généralement mis en place par-dessus la veste. Dans le cas de vestes plus épaisses, notamment avec un revêtement interne résistant au froid et au vent, ou avec un garnissage à base de duvet, le baudrier est positionné sous la veste pour épouser la morphologie de l'utilisateur sans imposer une modification du réglage du cuissard et de la ceinture. Pour accéder au pontet d'encordement ou au porte matériel du baudrier, il est alors obligatoire d'ouvrir la fermeture à glissière principale, ou de relever au moins la partie inférieure de la veste. Il en résulte un défaut d'isolation thermique, avec des risques d'introduction du froid et du vent pouvant affecter le confort et l'endurance de l'alpiniste en cas de mauvais temps.

Objet de l'invention

[0005] L'objet de l'invention consiste à réaliser une veste de montagne permettant de conserver une isolation thermique optimum avec ou sans port de baudrier de sécurité sous la veste.

[0006] Selon l'invention, l'intérieur de la veste est équi-

pé d'une jupe reliée à la partie inférieure de l'enveloppe par des moyens de liaison susceptibles de se trouver dans un état ouvert ou fermé, respectivement pour dissocier ou pour assembler ladite partie inférieure à la jupe, les moyens de liaison comportent une paire de fermetures à glissières auxiliaires disposées latéralement de part et d'autre de la fermeture à glissière principale traversant ladite jupe.

[0007] Selon un mode de réalisation préférentiel, chaque fermeture à glissière auxiliaire est dotée d'une première chaîne solidaire de la partie inférieure interne de l'enveloppe, et d'une deuxième chaîne complémentaire cousue à la jupe à gauche ou à droite de la fermeture à glissière principale. L'ouverture des fermetures à glissières auxiliaires permet l'accès rapide au pontet ou au porte matériel d'un baudrier positionné autour de la jupe.

[0008] La fermeture de la glissière principale et les moyens de liaison sont coiffés avantageusement par un rabat, ayant une largeur légèrement supérieure à l'écartement latéral extérieur des moyens de liaison.

Description sommaire des dessins

[0009] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre d'un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple non limitatif, et représenté aux dessins annexés, dans lesquels:

- la figure 1 est une vue schématique en élévation d'une veste de montagne selon l'invention, la fermeture à glissière principale étant fermée, et la partie inférieure de l'enveloppe étant relevée après ouverture préalable des deux fermetures à glissières auxiliaires laissant apparaître la jupe ;
- la figure 2 montre la veste de la figure 1 pouvant être portée sans faire usage du baudrier, le rabat étant rabattu pour coiffer totalement la fermeture à glissière principale, et les deux fermetures à glissières auxiliaires ;
- la figure 3 représente une vue de détail de la figure 2, après pivotement du rabat laissant apparaître les deux fermetures à glissières auxiliaires autorisant l'assemblage de la partie inférieure de l'enveloppe à la jupe ;
- la figure 4 est une vue similaire de la figure 2 avec utilisation d'un baudrier agencé autour de la jupe après dissociation de la partie inférieure de l'enveloppe, et autorisant le libre accès au pontet et au porte matériel ;
- la figure 5 montre un détail de la figure 4 suite à l'ouverture des deux fermetures à glissières auxiliaires pour l'installation du baudrier, alors que la fermeture à glissière principale reste fermée ;
- la figure 6 est une vue identique de la figure 5 après fermeture de l'une fermeture à glissière auxiliaire, alors que l'autre reste ouverte.

Description d'un mode de réalisation préférentiel.

[0010] En référence aux figures 1 à 6, une veste 10 de montagne pour l'escalade et l'alpinisme, comporte une paire de manches 11, 12, un col 13 prévu à la partie supérieure, et une enveloppe 14 centrale susceptible d'être ouverte et fermée sur le devant. La partie inférieure externe de l'enveloppe 14 peut être dotée de poches 15, 16, respectivement agencées dans le plan des figures, sur le côté gauche et le côté droit.

[0011] La veste 10 est réalisée en une matière souple résistante au froid et au vent, notamment constituée à partir d'un revêtement imperméable et/ou d'un tissu thermiquement isolant, avec ou sans duvet de remplissage.

[0012] L'ouverture et la fermeture de l'enveloppe 14 s'effectuent d'une manière classique au moyen d'une fermeture à glissière 17 principale, s'étendant verticalement sur toute la hauteur de la veste 10, depuis le bord inférieur 19 jusqu'au col 13. La fermeture à glissière 17 principale est composée de deux chaînes souples en matière plastique ou métallique, pourvues de dents pouvant s'engrenner lors de l'actionnement d'un curseur.

[0013] L'intérieur de la veste 10 est équipé d'une jupe 18 cousue horizontalement autour de la partie inférieure de l'enveloppe 14 de manière à ne pas faire saillie du bord inférieur 19 (figure 2) lorsque la veste est portée sans utilisation de baudrier. La jupe 18 est réalisée dans un matériau ou tissu isolant, notamment en fibres polaires, ayant des propriétés de résistance au froid, au vent et/ou à l'humidité.

[0014] La fermeture à glissière 17 principale passe de l'enveloppe 14 à la jupe 18 (figures 1 et 3), et est coiffée par un rabat 20 s'étendant sur toute la hauteur de la veste 10. Le rabat 20 peut être muni sur sa face interne de moyens de retenue 21, notamment des plots ou rubans d'accrochage du type par adhérence des fibres textiles, ou des boutons-pression.

[0015] La jupe 18 et la partie inférieure 22 de l'enveloppe 14 sont reliées entre elles par deux moyens de liaison 23, 24 susceptibles de se trouver dans un état ouvert ou fermé. Dans l'exemple des figures 1 à 6, ces moyens de liaison 23, 24 sont formés à titre d'exemples par des fermetures à glissières auxiliaires disposées latéralement de part et d'autre de la fermeture à glissière 17 principale. La longueur des fermetures à glissières auxiliaires s'étend le long d'une portion de la fermeture à glissière 17 principale, correspondant sensiblement à la hauteur de la jupe 18.

[0016] L'une des chaînes 23a de la fermeture à glissière auxiliaire 23 de gauche est solidarisée à la partie inférieure 22 interne de l'enveloppe 14, tandis que l'autre chaîne 23b complémentaire est fixée à la jupe 18 à gauche de la fermeture à glissière 17 principale.

[0017] D'une manière similaire, la chaîne 24a de la fermeture à glissière auxiliaire 24 de droite est solidarisée à la partie inférieure 22 interne de l'enveloppe 14, tandis que l'autre chaîne 24b complémentaire est cousue à la jupe 18 à droite de la fermeture à glissière 17 principale.

[0018] La largeur L1 du rabat 20 est légèrement supérieure à l'écartement latéral L2 extérieur des deux fermetures à glissières 23, 24 auxiliaires (voir figure 3).

[0019] La veste de montagne selon l'invention peut être utilisée de la manière suivante :

Selon un premier mode d'utilisation représenté à la figure 2, la veste 10 se porte d'une manière classique comme un anorak, sans port de baudrier. La jupe 18 et la partie inférieure 22 de l'enveloppe 14 sont assemblées par les deux fermetures à glissières auxiliaires 23, 24 se trouvant dans l'état fermé (figure 3). La fermeture à glissière 17 principale est également fermée, et le rabat 20 cache les trois fermetures 23, 17, 24 une fois en position rabattue (voir la figure 2).

[0020] La figure 4 montre un deuxième cas d'utilisation de la veste 10 avec port d'un baudrier 25 du type cuissard pourvu au niveau de la ceinture d'un porte-matériel et d'un anneau 26 d'accrochage pour le passage d'une corde 27 ou longe de sécurité. Le baudrier 25 est porté sous la partie inférieure 22 pour l'escalade et l'alpinisme, et constitue un élément de sécurité indépendant de la veste 10. Il suffit de l'enfiler par le bas comme un cuissard classique, et de le glisser par-dessus la jupe 18 de la veste 10 après avoir dissocié la partie inférieure 22 de l'enveloppe 14 de la jupe 18 suite à l'ouverture des deux fermetures à glissières auxiliaires 23, 24 (figure 5). On peut ainsi relever la partie inférieure 22 de l'enveloppe 14 vers le haut (figure 1) pour faciliter la mise en place du baudrier 25 autour de la jupe 18.

[0021] Tout le pourtour de la jupe 18 peut être introduit à l'intérieur du pantalon de manière conserver l'isolation thermique lors des mouvements de l'alpiniste. Ce dernier rabat la partie inférieure 22 de l'enveloppe 14 comme représenté à la figure 4, en laissant les deux fermetures à glissières auxiliaires 23, 24 dans l'état ouvert pour autoriser l'accès à l'anneau 26 et au porte matériel du baudrier 25.

[0022] Dans la phase de la figure 6, la fermeture à glissière auxiliaire 23 est fermée permettant d'assembler le côté gauche de l'enveloppe 14 à la jupe 18, tandis que la fermeture à glissière auxiliaire 24 est ouverte pour disposer le côté droit de l'enveloppe 14 de la jupe 18.

[0023] Il est clair que les fermetures à glissières auxiliaires 23, 24 peuvent être remplacées par d'autres moyens de liaison complémentaires, notamment des boutons-pression coopérant avec des oeillets de retenue, des rubans ou plots à fibres textiles à autoaccrochage, etc....

Revendications

1. Veste de montagne réalisée en une matière souple résistante au froid et au vent, et comportant une fermeture à glissière (17) principale pour assurer l'ouverture et la fermeture de l'enveloppe (14) cen-

trale, en s'étendant verticalement dans le sens de la hauteur sur le devant de la veste (10),
caractérisée en ce que l'intérieur de la veste (10) est équipé d'une jupe (18) reliée à la partie inférieure (22) de l'enveloppe (14) par des moyens de liaison (23, 24) susceptibles de se trouver dans un état ouvert ou fermé, respectivement pour dissocier ou pour assembler ladite partie inférieure (22) à la jupe (18), les moyens de liaison (23, 24) étant disposés latéralement de part et d'autre de la fermeture à glissière (17) principale traversant ladite jupe (18). 5 10

2. Veste de montagne selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la fermeture de la glissière (17) principale et les moyens de liaison (23, 24) sont coiffés par un rabat (20), ayant une largeur (L1) légèrement supérieure à l'écartement latéral (L2) extérieur des moyens de liaison (23, 24). 15
3. Veste de montagne selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les moyens de liaison (23, 24) comportent une paire de fermetures à glissières auxiliaires dont la longueur de chacune correspond sensiblement à la hauteur de la jupe (18). 20 25
4. Veste de montagne selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** chaque fermeture à glissière auxiliaire est dotée d'une première chaîne (23a, 24a) solidaire de la partie inférieure (22) interne de l'enveloppe (14), et d'une deuxième chaîne (23b, 24b) complémentaire cousue à la jupe (18) à gauche ou à droite de la fermeture à glissière (17) principale. 30
5. Veste de montagne selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la jupe (18) est réalisée au moyen d'un tissu isolant thermiquement. 35
6. Veste de montagne selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les moyens de liaison (23, 24) comportent des boutons-pression coopérant avec des oeillets de retenue. 40
7. Veste de montagne selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les moyens de liaison (23, 24) comportent des rubans à fibres textiles à autoaccrochage. 45

50

55

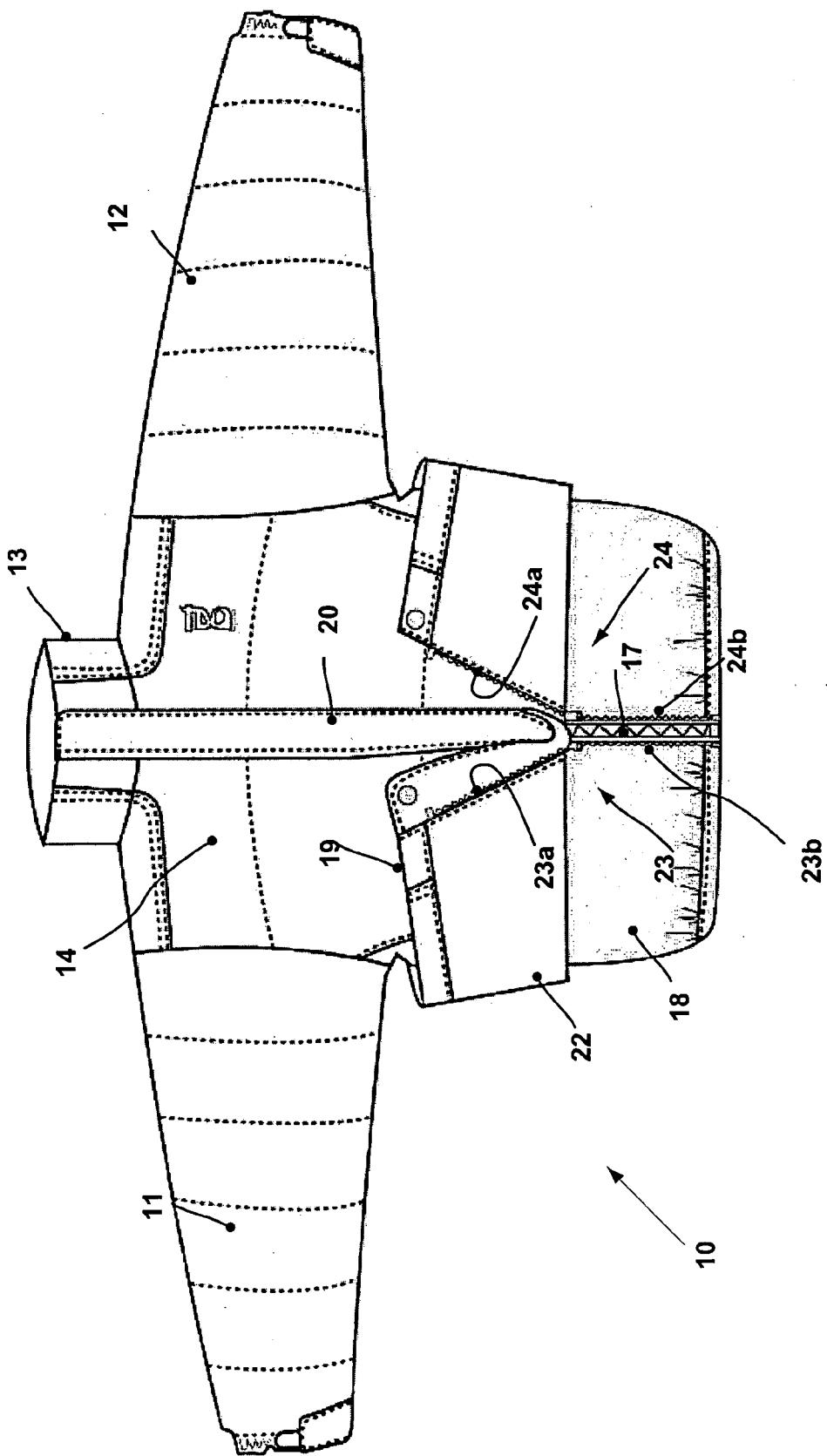


FIG 1

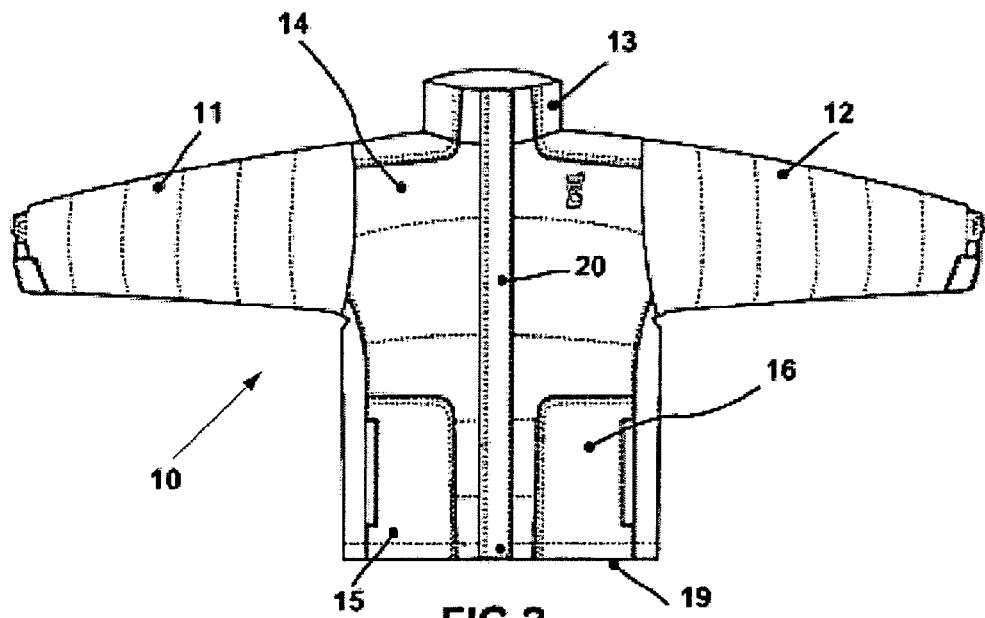


FIG 2

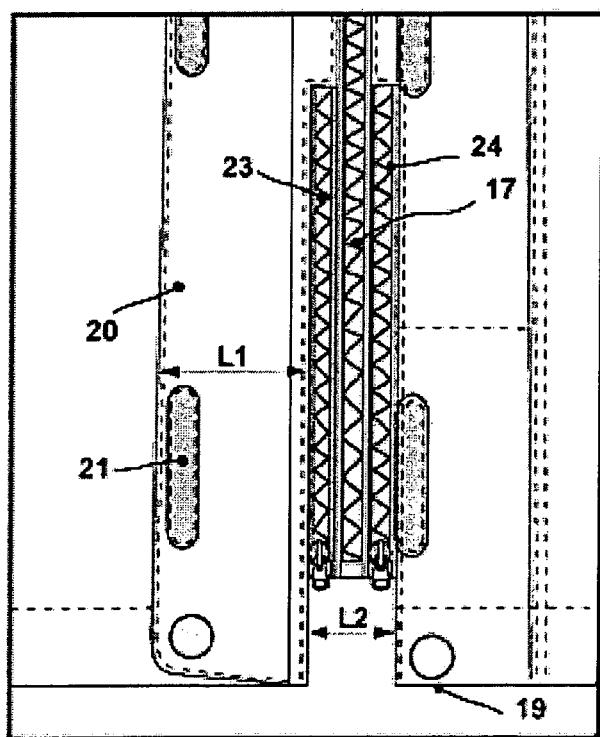


FIG 3

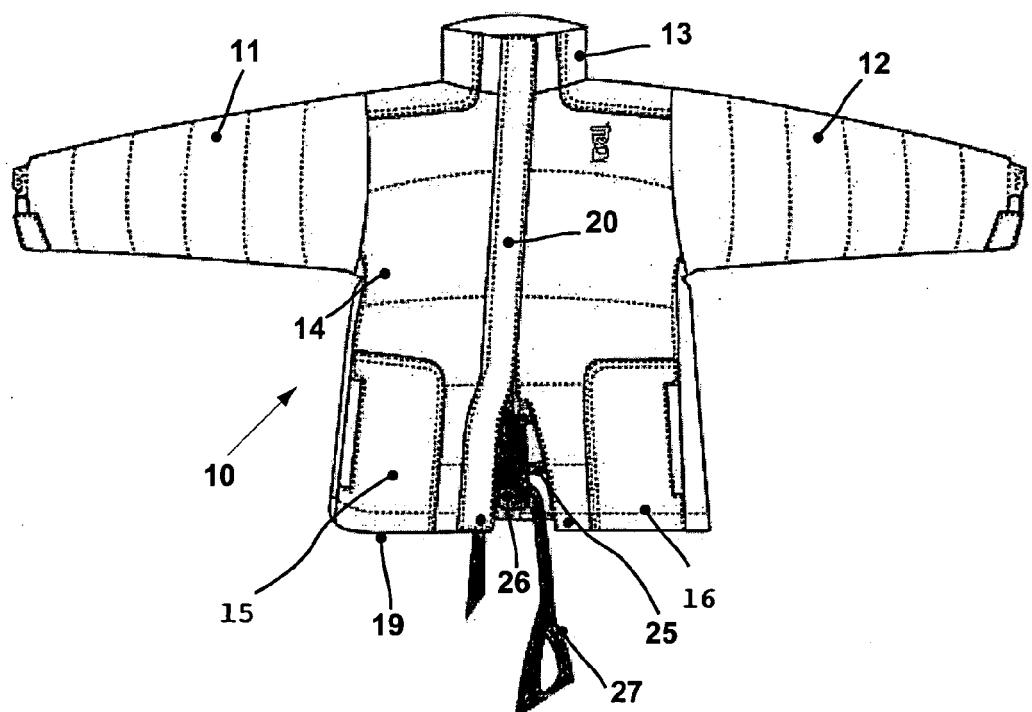


FIG 4

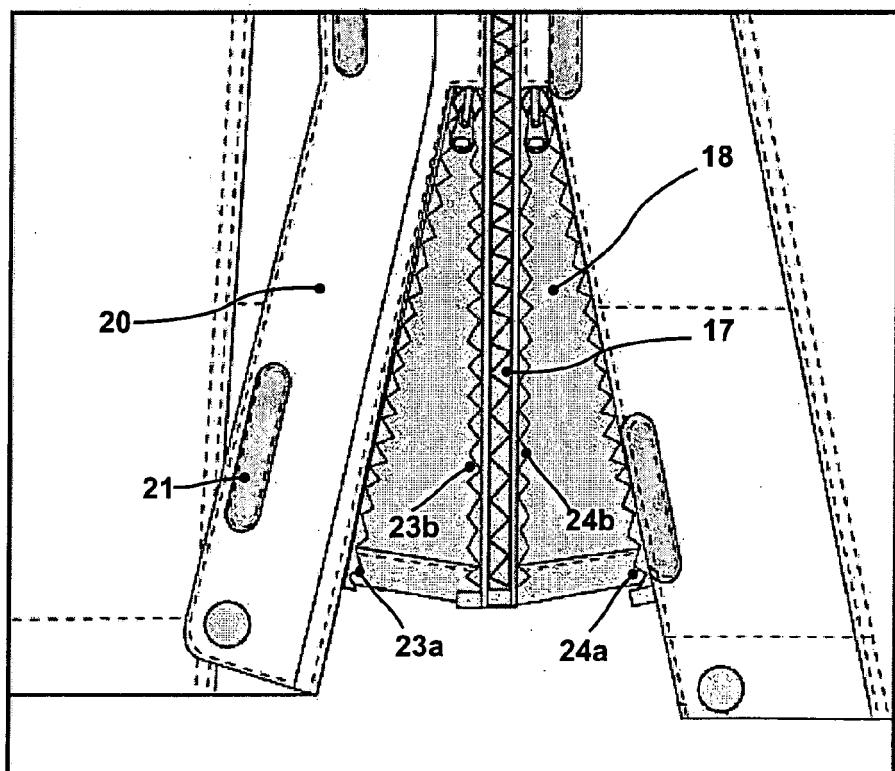


FIG 5

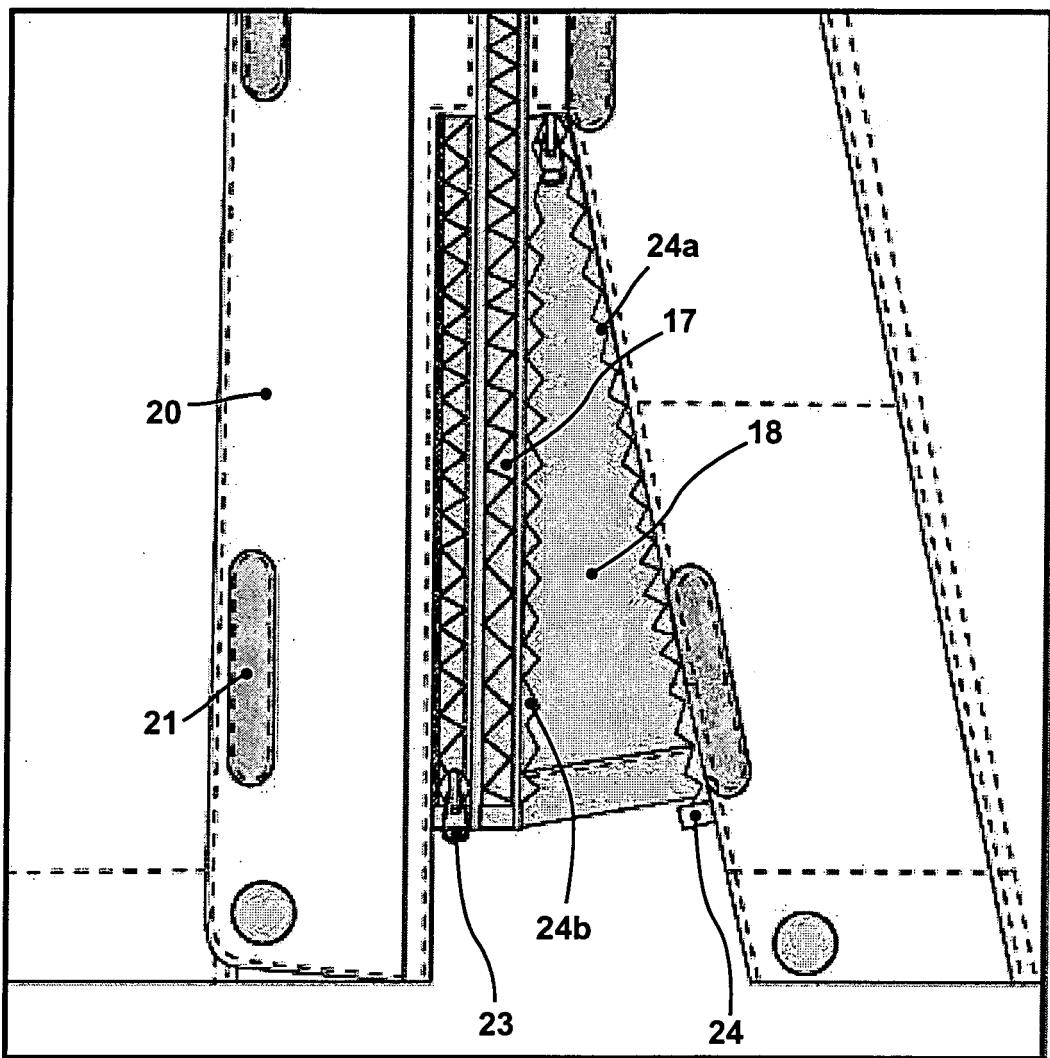


FIG 6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A,D	FR 2 837 070 A (SALOMON SA) 19 septembre 2003 (2003-09-19) * page 2, ligne 7 - page 3, ligne 8 * * page 3, ligne 35 - page 4, ligne 4; revendications; figures * -----	1	INV. A41D3/00
A,D	FR 2 702 933 A (DAM) 30 septembre 1994 (1994-09-30) * page 2, ligne 24 - ligne 31; revendications; figures * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
3	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 11 mai 2006	Examinateur Courrier, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 35 4002

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-05-2006

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2837070 A	19-09-2003	DE 20208661 U1 US 2003172435 A1	22-08-2002 18-09-2003
FR 2702933 A	30-09-1994	AUCUN	

EPO FORM F0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82